



Au Conseil communal
De et à
1530 Payerne

PAYERNE, le 7 juin 2022

Rapport de la Commission des finances

Préavis n° 10/2022

Bilan et bouclage du préavis n°15/2009, finalisation et actualisation du PDcom et réalisation du PAcom

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément à l'art. 53 al. 4 let. h du Règlement du Conseil communal, la Commission des finances (ci-après : « CoFin ») vous fait part de son avis sur le préavis cité en titre.

Pour ce faire, la CoFin s'est réunie à deux reprises, les 10 et 24 mai 2022.

Préambule

Ce préavis a pour objet trois thèmes, soit le bouclage du préavis n°15/2009 encore ouvert, la finalisation du plan directeur communal (PDcom) au moyen d'un COPIL ainsi que le plan d'affectation communal (PAcom) avec une commission.

Analyse

La finalisation du PDcom et du PAcom sont indispensables pour la stratégie de notre commune. Le rallongement des délais initiaux par des échanges avec le canton, tout comme la révision de la LAT, a évidemment eu pour conséquence une hausse des frais pour ces deux sujets. Il est à ce jour nécessaire d'investir en suffisance pour que ces deux outils soient utilisés à bon escient.



Ceci est évidemment aussi à mettre en relation avec le préavis n°15/2009 qui prévoyait déjà un budget pour ces thèmes. Ceux-ci ayant subi plusieurs réorientations, la CoFin salue la décision de boucler cet ancien préavis afin de repartir avec des bases actuelles. C'est finalement Fr. 195'675.- du préavis n°15/2009 non encore utilisés qui seront affectés aux nouvelles réflexions.

Concernant le bouclement et l'amortissement du préavis n°15/2009, à la suite d'une question de la CoFin, il s'est avéré que le montant total de Fr. 298'326.40 n'a pas vocation à être encore totalement amorti. En effet, il l'a déjà été en partie pour un montant de Fr. 257'606.- les années précédentes. Le solde de Fr. 40'920.40 sera amorti sur l'exercice 2022.

Conclusion

Les Fr. 480'000.- prévus pour le PAcom et les Fr. 150'000.- pour le PDcom ainsi que leur affectation respective semblent correspondre aux objectifs fixés. Sachant que ceux-ci ont subi de nombreux changements d'orientation, le bouclement et le transfert du solde du budget disponible du préavis n°15/2009 de Fr. 195'675.- apparaissent comme une opportunité de repartir avec des bases actualisées, tout en précisant que seul un solde de Fr. 40'920.40 reste à amortir sur l'exercice 2022.

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances vous propose, à l'unanimité, de voter les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Payerne

vu le préavis n° 10/2022 de la Municipalité du 4 mai 2022 ;

ouï le rapport de la Commission des Finances ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

décide

**Article 1
amendé :** de prendre acte du bouclement du préavis n° 15/2009 pour un montant de Fr. 298'326.40, déjà amorti durant ces derniers exercices à concurrence de Fr. 257'406,-. Le solde de Fr. 40'920.40 sera amorti sur l'exercice 2022 ;



- Article 2 :** d'autoriser la Municipalité de reprendre le montant de Fr. 195'675.- qui est le solde du préavis n° 15/2009 au 1^{er} avril 2022 et de l'utiliser pour financer le PAcom ;
- Article 3 :** d'autoriser la Municipalité à renoncer à l'étude des 6 PQ du centre-ville et à entreprendre les démarches du PAcom en vue de la révision du Plan d'Affectation actuel datant de 1992 ;
- Article 4 :** d'autoriser la Municipalité à entreprendre les démarches d'actualisation et de finalisation du PDcom;
- Article 5 :** d'accorder à cet effet un crédit spécial de TTC Fr. 434'325.- soit :
- | | |
|----------------|----------------------|
| PDcom : | Fr. 150'000.- |
| PAcom : | Fr. 284'325.- |
| Total : | Fr. 434'325.- |
- En cas d'attribution de subventions cantonales, ce montant sera déduit du crédit octroyé ;
- Article 6 :** de financer cette dépense de Fr. 630'000.- par les fonds disponibles en trésorerie. Si ces derniers ne devaient pas être suffisants, de recourir à l'emprunt autorisé dans le cadre du plafond d'endettement ;
- Article 7 :** de porter au bilan le montant de Fr. 630'000.- et de l'amortir sur 5 ans.



Veillez croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à l'expression de nos sentiments dévoués.

La Commission des finances :

Lionel Voinçon

Président

Sarah Neuhaus

Membre

Jean-François Rossier

Membre

Vania Silva

Membre

Stéphanie Savary

Membre

Urs Berchtold

Vice-président